

Réunion du Comité du 8 octobre 2024

Le Comité Syndical d'Evolis 23 s'est réuni à AJAIN le 8 octobre 2024 à 18h30, sous la présidence de Monsieur Patrick ROUGEOT, Président.

Date convocation : 1^{er} octobre 2024

Présents : AUBERT Patrick ; AUDONNET Jean Louis ; BARDET Didier ; BERTRAND Alain ; BLED Nicole ; BODEAU Eric ; BOQUET Jacques-André ; BOURDIER Sylvie ; BOURSAULT Sébastien ; BROGNARA Myriam ; CARENTON Daniel ; CARIAT Jacky ; CHAPUT Jean-Paul ; CHASSAGNE Bertrand ; CHATELAIN François ; CHAUMETTE Raymond ; CHAVANT Philippe ; COLLIN Philippe ; DE GRAEVE Gérard ; DEBROSSE Guy ; DELAPORTE Fabrice ; DUMAS Daniel ; DUPEUX Viviane ; DUQUEROIX Sylvain ; FAYARD Mireille ; GALINDO Antoine ; GASNET Gérard ; GAUTIER-ROUGEOT Marie-Anne ; GENEVOIS Jean-François ; GERBER Jean-Marc ; GRIMAUD Hervé ; HIVERT Eric ; HUMBERT Isabelle ; JULLIARD Christian ; LABESSE Jean Claude ; LARDY Loïc ; LEONNARD Marie ; MATIGOT Jean Roland ; MEDOC Anne ; MENAGER Eric ; MILLOT Catherine ; MONDON Thierry ; NIQUET Jean-Marc ; PASDELOU Jérôme ; PETIT Denis ; PETITJEAN Daniel ; PICHON Sabine ; PINLOCHE Isabelle ; PIOFFRET Jean-Marc ; PLANCOULAINE Patrick ; POTHEAU Christian ; RADIGON Philippe ; RIOT Philippe ; ROUGEOT Patrick ; ROULET Alain ; SIMON Sophie ; SIMONNET Nicolas ; TERNAT Didier ; THOMAZON Gérard ; VAN DRIEL Arie ; VELGHE Jacques ; VERBRUGGHE Isabelle ; VIARD Philippe ; VIRMONT Fabien ; VOISIN Michel ; WOTJOTWICZ Christian.

Suppléants : BRUNATI Gilles ; DAUDON Moïse ; DUBOSCLARD Thierry ; FILLETTE Didier ; LARDY Jean-Claude ; LECLERE Henri ; LEGER Jean-Luc ; PASCAUD Pierre ; RENGEAR Jean-François ; TIXIER Michel.

Excusés : AUGER Pierre ; AUGROS Evelyne ; BARBAIRE Jean Luc ; BEUZE Daniel ; BOISRAMIÉ Guy ; BRAIBANT Claudette ; BROUTÉ Carine ; CHETIF Evelyne ; COLLAS Michel ; DARDAILLON Bruno ; DETOLLE Alain ; DUCOURTIOUX Stéphane ; GASPARD Isabelle ; GAUDY Sylvain ; HAMONEAU Nicolas ; LAMONTAGNE Gilles ; LAPORTE Martine ; LARIGAUDERIE Gilles ; LEJEUNE Etienne ; LEROY Isabelle ; LHERITIER Laurent ; LUGUET Fabienne ; MOUTAUD Dominique ; NOURRISSEAU Pierre-Marie ; PASQUIGNON Jean-Luc ; PIRON Cédric ; RAVET Evelyne ; SIMONS Benjamin ; VALLES François ; VIEILLERIBIERE Pascal ; VIENNOIS Guillaume ; VIERA Thierry ; VINCENT Victorien.

Secrétaire de séance : Monsieur MATIGOT Jean Roland

SIMONS Benjamin donne pouvoir à LEGER Jean-Luc
VIENNOIS Guillaume donne pouvoir à BOURDIER Sylvie
BARBAIRE Jean-Luc donne pouvoir à PLANCOULAINE Patrick
MOUTAUD Dominique donne pouvoir à CHAPUT Jean-Paul
LUGUET Fabienne donne pouvoir à VIARD Philippe
AUGROS Evelyne donne pouvoir à PIOFFRET Jean-Marc
GLENISSON Marie-Claude donne pouvoir à AUDONNET Jean-Louis

DELIBERATION n°2024-02-035

Collège : Déchets

	Physique	Voix
Membres	25	75
Présents	17	51
Pouvoirs	3	9
Votants	20	60

Code nomenclature : 7.2 – Fiscalité

Objet : Zones de TEOM pour 2025

Monsieur le Président indique que comme tous les ans, il appartient à Evolis 23 de définir les zones de TEOM pour 2025. A ce jour l'ensemble des EPCI votent un seul taux pour leur périmètre adhérent à Evolis 23, il n'y a donc plus lieu de définir de zonage infra communauté et le zonage devient donc :

Zone 1 : Communauté d'Agglomération du Grand Guéret

AJAIN, ANZEME, LA BRIONNE, BUSSIERE-DUNOISE, LA CHAPELLE-TAILLEFERT, GARTEMPE, GLENIC, GUERET JOUILLAT, MAZEIRAT, MONTAIGUT-LE-BLANC, PEYRABOUT SAINT-CHRISTOPHE, SAINT-ELOI, SAINT-FIEL, SAINT-LAURENT, SAINT-LEGER-LE-GUERETOIS, SAINT-SULPICE-LE-GUERETOIS, SAINT-SYLVAIN-MONTAIGUT, SAINT-VAURY, SAINT-VICTOR-EN-MARCHE, SAINT YRIEIX LES BOIS, SAINTE-FEYRE, SAVENNES, LA SAUNIERE

Zone 2 : Communauté de Communes Creuse Sud-Ouest

JANAILLAT, LEPINAS, MAISONNISSES, SARDENT

Zone 3 : Communauté de communes du Pays Dunois

LE BOURG D'HEM, LA CELLE DUNOISE, CHAMBON SAINTE CROIX, LA CHAPELLE BALOUE, CHENIERS, COLONDANNES, CROZANT, DUN LE PALESTEL, FRESSELINES, LAFAT, MAISON FEYNE, NAILLAT, NOUZEROLLES, SAGNAT, SAINT SEBASTIEN, SAINT SULPICE LE DUNOIS, VILLARD

Zone 4 : Communauté de communes du pays Sostranien

AZERABLES, BAZELAT, NOTH, SAINT AGNANT DE VERSILLAT, SAINT GERMAIN BEAUPRE, SAINT LEGER BRIDEREIX, SAINT MAURICE LA SOUTERRAINE, SAINT PRIEST LA FEUILLE, LA SOUTERRAINE, VAREILLES

Zone 5 : Communauté de communes de Bénévent Grand Bourg

ARRENES, AUGERES, AULON, AZAT-CHATENET, BENEVENT-L'ABBAYE, CEYROUX, CHAMBORAND, CHATELUS-LE-MARCHEIX, FLEURAT, FURSAC, LE GRAND-BOURG, LIZIERES, MARSAC, MOURIOUX-VIEILLEVILLE, SAINT-GOUSSAUD, SAINT-PRIEST-LA-PLAINE.

Zone 6 : Communauté de communes des Portes de la Creuse en Marche

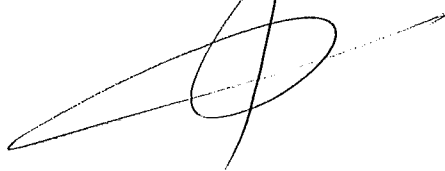
BONNAT, LA CELLETTE, CHAMPSANGLARD, CHATELUS-MALVALEIX, LA FORET DU TEMPLE, GENOUILLAC, JALESCHES, LINARD-MALVAL, LOURDOUEIX ST PIERRE, MEASNES, MORTROUX, MOUTIER MALCARD, NOUZIERES, ROCHES, ST-DIZIER-LES-DOMAINES, TERCILLAT.

00 00

Après délibération, le Comité Syndical décide, à l'unanimité :

- D'approuver ce zonage

Le Président
Patrick Rougeot



PUBLICATION :

21 OCT. 2024